

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 23 avril 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

M. HELMER E., Mme HITTLER, MM. WINLING, SCHLOSSER, ZINCK,
WITTMER, SIBLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
MM. HELMER A., VOGEL, Mme WINCKEL, Mme FILSER, M. DUBOIS,
Mme GEMUND, M. ROTH
MM. ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, HERRLE, NEUHARD, KOPF J. L.
-excusés-

DEL. N° 55 /2001

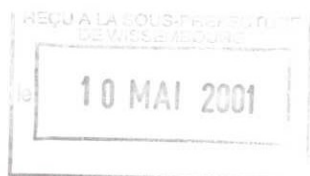
OBJET :

ASSAINISSEMENT - DEGREVEMENT DE REDEVANCE SUR ANNEE ANTERIEURE

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à un problème de compteur d'eau, la Pension Ritter à Morsbronn-les-Bains avait subi une importante surfacturation d'eau en 1997. Après contrôle, le Syndicat des Eaux du Canton de Woerth a décidé un dégrèvement de 5 000 m³ d'eau au bénéfice de la Pension Ritter.

La redevance d'assainissement de 1998 ayant été calculée sur la consommation surévaluée de 1997, il est proposé que la redevance 1998 soit calculée sur la base de la consommation 1997 réduite de 5 000 m³.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder un dégrèvement de 18 462,50 F à la Pension Ritter au titre de la redevance 1998, au motif du dégrèvement de consommation de 5 000 m³ accordé par le Syndicat des Eaux du Canton de Woerth au titre de l'année 1997.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 avril 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL